

**POLE REGIONAL DE COMPETENCES DE LA REUNION
2011**

OBJET :

Attribution du label outil péi pour les outils
d'intervention en éducation pour la santé



Cahier des charges

CAHIER DES CHARGES

Article 1 : Objet

La consultation concerne l'attribution du label outil péi. Ce label a pour objectif de :

- garantir la validité et la fiabilité des messages diffusés dans les outils d'intervention en éducation pour la santé
- valoriser les acteurs qui s'investissent dans la création d'outils péi d'intervention en éducation pour la santé
- proposer à la population des outils d'intervention en éducation pour la santé dans lesquels ils se reconnaissent

Article 2 : Contenu :

Les critères d'attribution du label :

Critères éliminatoires :

Pour être labellisé, l'outil doit obligatoirement remplir ces trois critères :

- l'outil ne fait pas la promotion d'une marque
- l'outil a été testé auprès de son public destinataire
- l'outil doit faire référence à la culture créole

Lorsque ces trois critères sont remplis, 17 autres permettent de vérifier sa qualité :

Qualité du contenu :

- 1) les sources utilisées sont identifiées
- 2) les informations sont d'actualité
- 3) le contenu est objectif
- 4) le contenu est acceptable au regard de l'éthique
- 5) le contenu est pertinent par rapport aux objectifs annoncés

Qualité pédagogique :

- 1) les objectifs sont annoncés
- 2) le créateur de l'outil est facilement identifiable
- 3) le niveau de difficulté est adapté aux destinataires (vocabulaire, schéma, règles de jeu...)
- 4) le public ciblé est bien identifié
- 5) l'outil propose des activités qui suscitent des interactions entre les participants

Qualité du support :

- 1) le support est adapté aux destinataires
- 2) les consignes, règles, modalités d'utilisation sont claires
- 3) il y a un guide d'utilisation
- 4) s'il n'y a pas de guide d'utilisation, l'outil peut être utilisé sans difficulté

Qualité d'adaptation à la culture créole :

- 1) l'outil utilise des visuels spécifiques à la Réunion : photos et images de personnages, de paysages... de réunionnais
- 2) l'outil utilise du vocabulaire cohérent avec la culture péi : mot ou expression
- 3) l'outil fait référence à la culture et aux modes de vie locaux : cuisine, musique, sport...

Article 3 : Attribution du label :

Systeme de notation :

Il n'a pas été défini de nombre de critères minimum à avoir. Les membres de la commission d'attribution du label jugeront de la validité de l'outil pour ces catégories en se basant sur les critères définis.

Calendrier :

Deux commissions de labellisation vont se tenir chaque année : une en février et une en septembre.

Les dossiers de candidature pour chaque commission devront être déposés à l'IREPS au plus tard :

- le 15 décembre de l'année précédente pour la session de février
- le 15 juillet pour la session de septembre

Les candidats seront tenus informer de la labellisation ou non de leur outil par courrier le mois suivant la commission. Ce courrier contiendra :

- une fiche explicative de l'avis de la commission
- une attestation d'attribution du label
- une note explicative du label à placer dans chaque exemplaire de l'outil labellisé
- le label pour chaque exemplaire de l'outil (sous forme d'autocollant si l'outil est déjà édité ou sous forme informatique s'il n'a pas encore été édité)

Article 4 : pièces constitutives du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les pièces suivantes :

- un exemplaire de l'outil à labelliser
- une fiche de présentation de l'outil qui rappelle (voir page jointe) :
 - le nom du ou des concepteurs de l'outil avec ses coordonnées : adresse, téléphone, fax, e-mail
 - le public destinataire
 - le nom de l'outil
 - le thème de l'outil
 - l'objectif de l'outil
 - le contexte qui a amené à la création de l'outil
 - lieu(x) de mise à disposition de l'outil
 - nombre d'exemplaires de l'outil soumis à la labellisation
 - en cas d'obtention du label, souhaitez-vous recevoir le label sous forme d'autocollants ou sous forme informatique ?
 - l'outil a-t-il été testé auprès du public ?
 - l'outil fait-il la promotion d'un produit ou d'une marque ?

Le créateur de l'outil a l'obligation de le présenter à la commission de labellisation.

Le dossier de candidature devra être déposé à l'adresse suivante :

IREPS

13 rue Roland Garros
97460 Saint Paul
Tél : 0262 71 10 88



FICHE DE PRESENTATION DE L'OUTIL

Si votre candidature est retenue pour passer en commission, la présentation de votre outil est **obligatoire** le jour de la commission de labellisation. Une convocation vous sera envoyée afin de vous préciser l'heure et le lieu de la commission.

Déroulement de votre présentation :

La présentation dure 15 à 20 minutes. Elle doit être active, c'est-à-dire qu'un aperçu de l'utilisation de l'outil doit être clairement montré aux membres de la commission : utilisation de l'outil avec les membres de la commission ou des joueurs que le créateur aura invités. Cette présentation sera suivie d'un échange avec les membres de la commission.

Nom de l'outil	
Nom du (des) concepteur (s)	
Adresse	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
Thème de l'outil	
Objectif de l'outil	
Public destinataire	
Contexte qui a amené à la création de l'outil	
Lieu(x) de mise à disposition de l'outil	
Nombre d'exemplaires de l'outil	

Tournez S.V.P ⇒



L'outil a-t-il été testé auprès du public ?	
L'outil fait-il la promotion d'un produit ou d'une marque ?	
L'outil fait-il référence à la culture créole ?	
En cas d'obtention du label, souhaitez-vous recevoir le label sous forme d'autocollants ou sous forme informatique ?	